



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service de garde en milieu familial

Les RSG de la FIPEQ-CSQ approuvent les offres finales du ministère de la Famille

Montréal, le 15 janvier 2015. – Les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), membres de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ), ont voté à 66 % en faveur des offres proposées par le ministère de la Famille (MFA), afin de conclure la négociation de leur deuxième entente collective.

Après quinze mois de négociation, les représentantes de la FIPEQ-CSQ ont jugé qu'il était important de soumettre à leurs membres les dernières offres que le ministère de la Famille leur a proposées. Les membres ont donc eu l'occasion de se prononcer démocratiquement sur les offres du ministère.

Les gains obtenus sur le plan monétaire sont :

- 0,5 % d'augmentation au 1^{er} avril 2014 ;
- 0,5 % d'augmentation au 1^{er} avril 2015 ;
- à compter du 1^{er} avril 2015 : l'application d'une clause remorque permettant d'obtenir les mêmes augmentations salariales que celles consenties aux secteurs public et parapublic pour toute la durée de l'entente collective dont le terme est prévu le 31 mars 2019 ;
- l'ajout d'un congé férié à compter de 2017.

Sur le plan normatif, des gains significatifs ont été obtenus par entente ayant pour effet d'améliorer de façon appréciable la vie associative des syndicats affiliés à la FIPEQ-CSQ ainsi qu'une meilleure reconnaissance de l'autonomie professionnelle de leurs membres. Parmi les principaux, on peut mentionner :

- l'amélioration des droits syndicaux : la reconnaissance syndicale des syndicats affiliés par les Bureaux coordonnateurs permettant de meilleures relations de travail au niveau local ;
- une procédure de règlement des différends issus de l'application de la loi et des règlements qui régissent les services de garde éducatifs ;
- l'assouplissement des conditions relatives à la prise de vacances : la possibilité de planifier les vacances tout au long de l'année et plus de flexibilité quant à l'obligation de fermeture lors de la prise des jours de vacances.

De plus, la FIPEQ-CSQ a également eu la confirmation du ministère de la Famille que des solutions seront apportées à plusieurs problèmes rencontrés par ses membres en ce qui concerne la présence de leurs propres enfants dans les services de garde pendant les heures d'ouverture. Cet engagement du Ministère permettra à toutes les RSG du Québec d'avoir plus de flexibilité à cet égard, favorisant ainsi une meilleure conciliation travail-famille.

« Cette négociation aura donc permis d'améliorer de façon significative les conditions de travail des RSG au quotidien en plus d'instaurer un régime de relations de travail plus efficace au niveau local avec les bureaux coordonnateurs. Cet enjeu de taille était d'ailleurs une priorité de négociation », affirme Kathleen Courville, présidente de la FIPEQ-CSQ.

« La mobilisation des RSG de la FIPEQ-CSQ aura donc été un point tournant dans cette négociation et aurait probablement donné plus de résultats n'eût été de la conjoncture défavorable dans laquelle cette négociation s'est déroulée. Ce n'est que partie remise », conclut-elle.

Profil de la CSQ

La CSQ représente plus de 200 000 membres, dont près de 130 000 font partie du personnel de l'éducation. Elle est l'organisation syndicale la plus importante en éducation et en petite enfance au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

Profil de la FIPEQ-CSQ

La Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) représente près de 14 000 responsables d'un service de garde en milieu familial et près de 2 000 travailleuses dans les installations des CPE. Elle est l'organisation syndicale la plus représentative dans le secteur de la petite enfance au Québec.